

Portes du *S*oleil
Champéry - Les Crosets
Champoussin - Morgins



3e RAPPORT DE GESTION
2019-2020

**PORTES DU SOLEIL SUISSE SA (PDS-CH SA)
1873 VAL-D'ILLIEZ**

CONVOCATION

**à l'Assemblée Générale ordinaire
statuant sur la gestion et les comptes de l'exercice 2019/2020**

Mesdames et Messieurs, les actionnaires sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra **le vendredi 18 septembre 2020 à 18h00**, à la salle de la Jeur à **Morgins**.

Ordre du jour :

- 1. Contrôle des présences**
- 2. Nomination des scrutateurs**
- 3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24 octobre 2019**
Proposition du conseil d'administration :
 - *Approbation du procès-verbal*
- 4. Rapport du conseil d'administration et de la direction**
- 5. Comptes de l'exercice 2019/2020**
- 6. Rapport de l'organe de révision**
- 7. Approbation de la gestion des comptes, dividende et décharge à l'administration**
Proposition du conseil d'administration :
 - *Approbation de la gestion des comptes de l'exercice 2019/2020*
 - *Renonciation au versement de dividende*
 - *Décharge aux membres du conseil d'administration pour leur gestion.*
- 8. Nominations statutaires**
 - a) Renouvellement du conseil d'administration :**
Renouvellement des mandats de :
 - M. Enrique CABALLERO
 - M. Luc DEFAGO
 - M. Yannick BUTTET
 - M. Gérard PARVEXNomination en sus de :
 - M. Joël CLARET*Proposition du conseil d'administration :*
 - *Approbation de ces propositions*
 - b) Nomination de l'organe de révision :**
Proposition du conseil d'administration :
 - *Renouvellement du mandat de la Fiduciaire Fidag SA, à Martigny en qualité d'organe de révision pour l'exercice 2020/2021.*
- 9. Divers**

Les comptes annuels, le rapport de gestion et le rapport de l'organe de révision peuvent être consultés dès ce jour au bureau du Téléphérique à Champéry moyennant rendez-vous préalable, conformément à la publication n° UP04-0000002329 du 18 août 2020 dans la FOSC.

IMPORTANT :

La carte d'admission à l'assemblée est annexée avec la convocation reçue par courrier. Elle est indispensable pour assister à l'assemblée et sera valide que si l'actionnaire justifie de son identité, ce au sens de l'art. 697i CO ss. Le bureau d'admission à l'entrée de la salle est ouvert dès 17h00.

Val-d'Illiez, le 6 août 2020

Enrique Caballero
Président du Conseil d'administration

Gérard Parvex
Secrétaire

I. Le mot du président

L'exercice 2019 – 2020 aura été, pour le moins, une période compliquée et spéciale, tant pour les membres du conseil d'administration que pour les collaboratrices et collaborateurs de nos sociétés respectives.

D'abord, nous avons essuyé un refus pour la fusion lors de l'assemblée générale ordinaire de TCCPS SA, alors que celle-ci avait été unanimement acceptée par les actionnaires de PDS-CH SA. Ce vote, ressenti comme une sanction et un manque de confiance, a été un véritable traumatisme pour notre ancien président, M. Pierre-Marie Fornage, puisque cela l'a conduit à présenter sa démission au conseil d'administration en début d'année.

Je tiens, par ces quelques lignes, à remercier Pierre-Marie de son engagement indéfectible tout au long des nombreuses années qu'il a consacrées à notre cause. Bien que nous la regrettions, nous comprenons et respectons sa décision, qui a eu pour mérite de servir d'électrochoc, en provoquant une profonde réflexion de nos principes de gouvernance. C'est pourquoi, cette décision, qui était connue par le conseil d'administration depuis décembre 2019, mais communiquée à fin janvier pour ne pas perturber le début de la saison d'hiver, a encouragé ce dernier à entreprendre toute une série de réformes dans sa méthodologie de fonctionnement. Les plus significatives d'entre elles sont :

- Création d'un directoire pour la gestion des affaires courantes, composé du Président, du Vice-Président et du Directeur, qui se réunit une fois par semaine.
- Adaptation du règlement d'organisation du conseil d'administration, notamment par une reformulation des compétences du président, du directoire et des commissions. Ces derniers doivent désormais soumettre systématiquement des rapports circonstanciés et documentés de recommandations au plenum et c'est le conseil d'administration incorpore qui dispose du pouvoir exclusif en matière d'approbation de toutes les décisions stratégiques, de validation des comptes et des budgets et d'attributions d'enveloppes extra-budgétaires à la direction, en fonction des besoins et de la situation des liquidités et des indicateurs financiers.
- Adaptation des directives en matière de situations présentant potentiellement des risques de conflits d'intérêts et application d'un principe de récusation et/ou de retrait du conseil d'administration dans les cas évidents qui pourraient conduire à de telles situations.
- Accentuation et renforcement de la communication du conseil d'administration, par la création d'une Newsletter, dans le but d'informer de manière régulière les actionnaires et pas seulement lors des assemblées générales, de l'avancement des dossiers en cours.
- Séparation claire des engagements et des pouvoirs entre le volet stratégique, qui est par essence du ressort du conseil d'administration et le volet opérationnel qui est de la responsabilité de la direction et des collaborateurs.

Alors que nous entreprenions ces réformes fondamentales, une requête en contrôle spécial a été déposée auprès du juge cantonal, par quelques actionnaires de TCCPS SA. Cette démarche aurait pu être, tout ou partie, légitimement contestée par le conseil d'administration, selon un avis juridique, puisque l'assemblée générale lui avait donné décharge, approuvé les comptes et refusé une demande de contrôle spécial déjà proposée lors de ladite assemblée. Mais dans sa démarche prospective en matière de transparence et de communication et dans une ferme volonté de démontrer sa bonne foi, pas seulement à la poignée de requérants, mais aussi et surtout à l'intégralité de l'actionnariat qui doit être considéré en toute égalité de traitement, le conseil d'administration a décidé de se prêter intégralement à ce contrôle. C'est ainsi que toutes les demandes évoquées dans la requête, sans aucune réserve, ont été validées par vos serviteurs, en sollicitant toutefois le juge pour que le rapport du contrôleur spécial, qu'il a lui-même désigné et dont le choix a été adopté par les parties concernées, puisse être remis dans des délais raisonnables.

C'est pourquoi, dans cette logique de transparence et d'égalité de traitement, nous avons prié le contrôleur spécial de présenter son rapport à l'intégralité des actionnaires, lors de la prochaine assemblée générale ordinaire de TCCPS SA.

Parallèlement, persuadé de la légitimité et de l'absolue nécessité de mener à bout cette fusion, le conseil d'administration a formellement et unanimement décidé de remettre l'ouvrage sur le métier et de soumettre aux actionnaires un nouveau vote dans ce sens. C'est ainsi qu'il a poursuivi toutes les démarches planifiées dans son calendrier et travaillé sur les réglages et les adaptations de son business plan, afin que toutes les étapes ultérieures puissent être entreprises sans délai, mais en adéquation avec nos moyens, si, comme nous l'espérons, une éventuelle validation du processus de fusion devait être plébiscitée par nos actionnaires cet automne.

Indépendamment des réformes structurelles considérables entreprises en quelques mois et tout en menant en parallèle les affaires courantes, le contrôle spécial et la planification de la fusion, un événement sans précédent est venu s'ajouter dans le courant du mois de mars, à la longue liste des différents chantiers et dossiers pour lesquels le conseil d'administration était engagé, agissant de concert sur tous les fronts, avec l'apparition de la pandémie COVID19 ! Encore une fois, grâce à l'engagement sans faille et l'abnégation de mes collègues du conseil d'administration, mais aussi et surtout de nos collaboratrices et collaborateurs, nos sociétés respectives ont pu faire face à cette catastrophe, par la mise en place immédiate et dans une attitude très professionnelle et responsable, d'un plan de mesures sans précédent, en vue de préserver la santé de nos clients et de nos employé(e)s, tout en respectant scrupuleusement les dispositions légales strictes et en permanence évolutives, imposées par la Confédération, le Canton et nos associations faitières. Bien malin celui qui peut prédire ce qui se passera cet hiver. Il nous incombe toutefois d'anticiper avec toute la flexibilité requise, toutes les situations potentielles auxquelles nous pourrions être confrontés, en tenant compte de l'évolution de la pandémie. C'est pourquoi, le conseil d'administration a mandaté notre directeur pour qu'il élabore des alternatives d'exploitation partielles et/ou particulières de nos installations, selon l'évolution des nécessités sanitaires et dans l'hypothèse de nouvelles restrictions fédérales, en espérant qu'elles resteront au stade prévisionnel et qu'elles n'auront pas à être mises en application.

En conclusion, bien que ces derniers mois aient été anormalement et extrêmement chargés en émotions, hyperactivité, stress et situations inédites très diverses et le plus souvent indépendantes de notre volonté, je suis très fier de constater que, tant les collaboratrices et les collaborateurs, que les membres du conseil d'administration ont su agir sur tous les fronts, de manière très professionnelle, tout en gardant une attitude d'analyse factuelle de la situation et avec une prise de responsabilité pertinente et parfaitement mesurée.

Tout en remerciant chaleureusement mes collègues du conseil d'administration, je tiens à rendre un hommage particulier à notre directeur Pascal Bergero, ainsi qu'à toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de nos sociétés respectives, qui méritent quotidiennement un grand coup de chapeau pour le cœur qu'ils mettent à l'ouvrage, avec perspicacité et dévouement. Je leur souhaite beaucoup de plaisir dans leur activité et surtout, des perspectives d'avenir motivantes et des défis passionnants qui sont inconditionnellement associés à l'approbation de la fusion des sociétés de remontées mécaniques du versant suisse des Portes du Soleil !

Au nom du Conseil d'administration

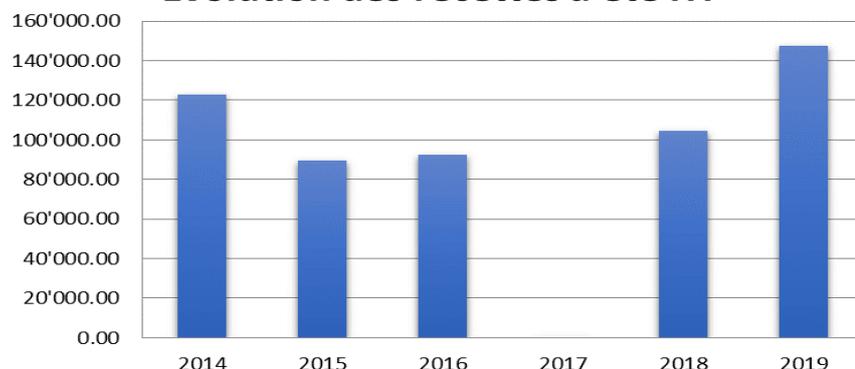
Enrique Caballero, Président



II. Exploitation 2019-2020

Saison d'été 2019

Evolution des recettes d'été HT



Le chiffre d'affaires des transports d'été ne représente que 2.6 % du chiffre d'affaires global.

Un des gros postes de dépense en été est l'entretien des pistes VTT. Cela nous coûtait, avec TCCPS, environ CHF 120'000.-/an, les communes participaient à hauteur de CHF 15'000.-/an chacune soit une participation de CHF 45'000.-/an.

Conformément à la loi sur les itinéraires de mobilité de loisirs (LIML), les communes ont repris la charge de l'entretien des pistes VTT et nous avons maintenu une participation financière pour TCCPS et PDS-ch de CHF 15'000.-/an.

Pour l'ensemble de TCCPS et PDS-ch, nous avons donc baissé nos charges d'entretien des pistes VTT de 75'000.- à 15'000.-/an avec une répartition à 2/3 pour TCCPS et 1/3 pour PDS-ch.

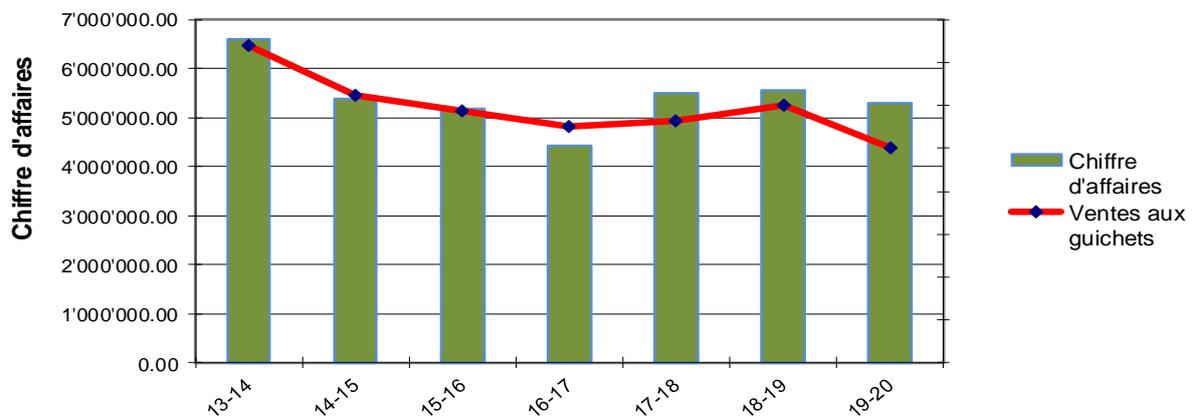
Saison d'hiver 2019-2020

		Chiffre d'affaires semaine		
	Année	Noël	Jour de l'an	Total
TMC	2012	503'771.00	896'543.50	1'400'314.50
	2013	409'473.50	730'744.00	1'140'217.50
	2014	62'778.20	556'431.90	619'210.10
	2015	48'374.50	98'482.50	146'857.--
	2016	50'645.40	88'769.60	139'415.--
PDS-CH	2017	460'029.10	320'317.80	780'346.90
	2018	274'070.80	419'012.80	693'083.60
	2019	319'246.--	774'170.--	1'093'416.--

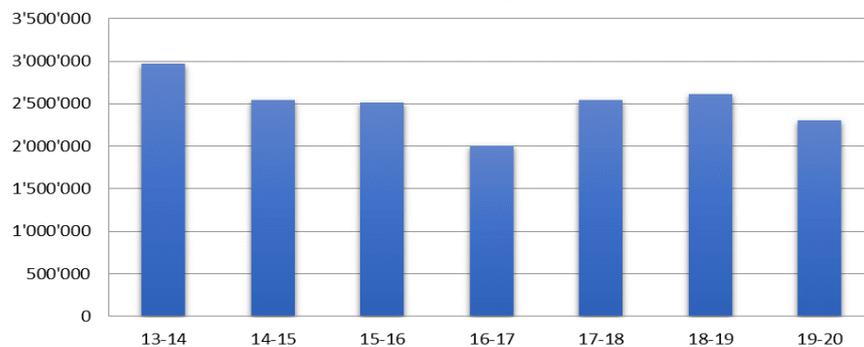
En 2017, nous avons installé 4 canons à neige basse pression supplémentaires à Morgins. En 2018, nous avons installé 2 canons à neige basse pression supplémentaires à Champoussin. Ces modestes investissements contribuent à fiabiliser l'enneigement du début de saison mais notre système d'enneigement est toujours très fragile.

Le refus de la fusion par certains actionnaires de TCCPS retarde nos projets du nouveau TSD Foilleuse, de la piste jaune et du nouveau réseau d'enneigement Champoussin-Morgins indispensables à la pérennité de notre domaine skiable.

Comparatif ventes hiver aux guichets / chiffre d'affaires transport d'hiver



Evolution du total des passages de notre société



D'après les 2 tableaux ci-dessus, nous voyons que le chiffre d'affaires est proportionnel aux passages.

L'apparition de la pandémie Covid-19 a eu un impact sur les passages et donc le chiffre d'affaires mais pas sur le résultat de la société (EBITDA et Cashflow). Ceci est dû au fait qu'à partir de la fermeture du domaine skiable le 14 mars 2020, la société est beaucoup moins rentable que durant les mois de décembre et février.

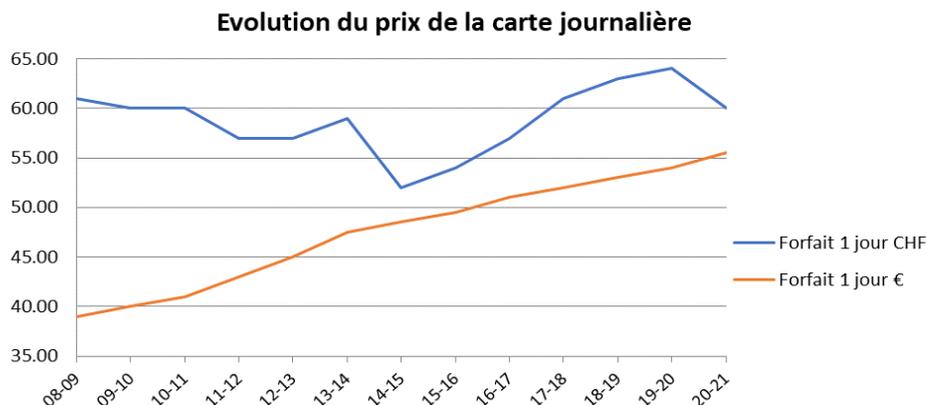
En effet, nous sommes payés au passage. Nous gardons une commission de caisse en fonction d'éventuelles remises et nous versons 80 % du prix public dans le pot commun à toutes les sociétés des Portes du Soleil (sauf forfaits saison 90 % du prix public dans le pot commun).

Prix public	Remise à la vente	Commission de caisse	Pot commun
CHF 100.-	0%	CHF 20.-	CHF 80.-
	10%	CHF 10.-	
	20%	CHF 0.-	

Lorsque nous vendons un forfait, nous sommes juste dépositaires de cet argent encaissé jusqu'à la répartition qui valide la part de chaque société.

Si nous n'avons pas les moyens d'agir sur le remplissage des lits de Morgins et de Champoussin, nos investissements doivent être tournés vers les clients des sociétés voisines afin d'être attractifs pour augmenter la péréquation en notre faveur.

Notre chiffre d'affaires est proportionnel aux passages mais aussi au tarif de référence qui est la journée Portes du Soleil. Les français représentant 80% des droits de vote, les tarifs sont fixés en € et nous appliquons le taux de change pour obtenir le prix en CHF. L'Euro en baisse participe aussi à péjorer nos résultats.



Pour la prochaine saison 2020-2021, nous serons moins cher que durant la saison 2008-2009.

III. Comptes

1. Bilan

Dans la rubrique Capital Immobilisé, l'augmentation du poste Immeubles est liée à l'acquisition du Chalet Bois-Gentil pour un montant de CHF 924'306.10. Cet achat s'est fait dans le cadre du projet de remplacement de l'actuel télésiège La Foilleuse. Cet objet est actuellement loué.

Dans la même rubrique, le poste Immobilisations en leasing prend en compte le fait que les leasings de véhicules sont désormais considérés comme des leasings financiers et non plus opérationnels. Ainsi, la valeur de ces véhicules est activée et la dette y relative se trouve désormais au passif et non plus hors bilan.

Le compte « Objets inachevés » se décompose comme suit :

Etudes préliminaires – Télésiège Foilleuse	CHF	330'785.80
Etudes préliminaires – Aménagement de pistes	CHF	50'000.00
Total	CHF	380'785.80

Au passif figure le prêt hypothécaire qui a servi à financer l'acquisition du Chalet Bois-Gentil.

Corollaire de la nouvelle manière d'enregistrer les leasings, les dettes y afférentes apparaissent au passif sous « Leasings portant intérêts » dans les capitaux étrangers à court terme pour la part échéant à moins d'un an et à long terme pour le solde.

2. Compte d'exploitation

Au niveau des Recettes, le poste Produits des transports d'hiver enregistre pour CHF 5'302'503.06 les recettes jusqu'au soir du 13 mars 2020 et la fermeture du domaine skiable imposée par les autorités fédérales, ce qui explique l'écart de 4.5% par rapport à l'exercice 2018/2019.

Au niveau des Charges salariales, le montant brut de CHF 2'318'218.50 en augmentation de 13% par rapport à 2018/2019 prend en compte l'alignement des salaires réalisé au sein du groupe, ainsi que l'engagement de personnel supplémentaire rendu nécessaire par l'application des directives fédérales. Le compte RHT COVID 19 enregistre les indemnités reçues à la suite de l'arrêt forcé des installations. Durant cette période, la société a assuré à l'ensemble de ses employés le paiement du 100% de leur salaire.

Depuis l'exercice 2019/2020, la modification de l'enregistrement des leasings fait que la part d'intérêt des redevances annuelles est désormais enregistrée dans le compte Intérêts et frais de capitaux et que la partie remboursement est couverte par le cash-flow, alors que jusqu'à présent l'entier de la redevance était passée dans le compte Leasings/location de tiers avec un impact négatif sur l'EBITDA.

Le poste Matière et prestations d'entretien intègre les dissolutions de provisions suivantes :

1. La provision pour « Mise à niveau » à hauteur de CHF 59'800.- pour couvrir les frais liés aux travaux de rénovation (chambre froide, terrasse, ...) du restaurant de La Foilleuse
2. La provision pour « Reprise du domaine » à hauteur de CHF 92'900.- pour couvrir les frais liés aux égouts du restaurant de La Foilleuse
3. La provision pour « Démantèlement » à hauteur de CHF 154'000.- pour couvrir les frais liés aux travaux de démontage des socles et gares d'anciennes installations

Pour rappel, ces provisions avaient été constituées à la création de PDS-CH afin de faire face à des dépenses qui n'avaient pu être assumées par l'ancien propriétaire des infrastructures.

Grâce à une gestion rigoureuse des charges d'exploitation, cet exercice particulier boucle avec un EBITDA de CHF 292'599.95 représentant 5% du chiffre d'affaires ce qui est mieux que l'exercice précédent, mais reste largement insuffisant pour assurer la pérennité à long terme de l'exploitation.

Le cash-flow pour l'exercice 2018/2019 se monte à CHF 151'790.78 et le bénéfice net à CHF 4'716.30.

IV. Conclusion

Les membres du Conseil d'Administration et la Direction remercient chaleureusement toutes les personnes qui, de près ou de loin, les aident pour le développement de l'entreprise et pour assurer l'avenir du ski dans les Portes du Soleil Suisse.

Val-d'Illeiez, le 10 août 2020

Le Conseil d'administration
La Direction





Portes du Soleil Suisse SA - 1874 Champéry**COMPTE DES IMMOBILISATIONS**

	<u>Etat au 01.06.2019</u>		<u>Augmentation</u>		<u>Diminution</u>		<u>Etat au 31.05.2020</u>	
	Fr.		Fr.		Fr.		Fr.	
<u>Immeubles-mobilier</u>	Fr. 1'047'803.26		Fr. 924'306.10		Fr. (72'262.29)		Fr. 1'899'847.07	
Restaurant La Foilleuse	Fr. 541'967.21		Fr. 0.00		Fr. 0.00		Fr. 541'967.21	
Mobilier rest. La Foilleuse	" 72'262.29		" 0.00		" (72'262.29)		" 0.00	
Restaurant Les Têtes	" 339'632.78		" 0.00		" 0.00		" 339'632.78	
Mobilier rest. Les Têtes	" 21'678.69		" 0.00		" 0.00		" 21'678.69	
Bâtiment administratif	" 72'262.29		" 0.00		" 0.00		" 72'262.29	
Chalet Bois- Gentil	" 0.00		" 924'306.10		" 0.00		" 924'306.10	
<u>Télésièges débrayables</u>	Fr. 1'127'292.80		Fr. 0.00		Fr. 0.00		Fr. 1'127'292.80	
Télésiège de la Foilleuse	Fr. 1.00		Fr. 0.00		Fr. 0.00		Fr. 1.00	
Télésiège des Bochasses	" 1'127'291.80		" 0.00		" 0.00		" 1'127'291.80	
<u>Télésièges fixes</u>	Fr. 317'956.09		Fr. 0.00		Fr. 0.00		Fr. 317'956.09	
Télésiège des Têtes	Fr. 1.00		Fr. 0.00		Fr. 0.00		Fr. 1.00	
Télésiège Aiguille des Champeys	" 0.00		" 0.00		" 0.00		" 0.00	
Télésiège de la Chaux	" 1.00		" 0.00		" 0.00		" 1.00	
Télésiège Pointe de l'Au	" 317'954.09		" 0.00		" 0.00		" 317'954.09	
<u>Téléskis</u>	Fr. 10'839.34		Fr. 0.00		Fr. 0.00		Fr. 10'839.34	
Téléski Plan-Joyeux	Fr. 0.00		Fr. 0.00		Fr. 0.00		Fr. 0.00	
Téléski Champeys	" 0.00		" 0.00		" 0.00		" 0.00	
Téléski Derrière Pertuis	" 0.00		" 0.00		" 0.00		" 0.00	
Téléski Geuilly	" 7'226.23		" 0.00		" 0.00		" 7'226.23	
Téléski Culet I	" 0.00		" 0.00		" 0.00		" 0.00	
Téléski Culet II	" 0.00		" 0.00		" 0.00		" 0.00	
Téléski Les Ecottis	" 0.00		" 0.00		" 0.00		" 0.00	
Téléski La Truche	" 0.00		" 0.00		" 0.00		" 0.00	
Téléski Le Gourtet	" 0.00		" 0.00		" 0.00		" 0.00	
Tapis Borer	" 3'613.11		" 0.00		" 0.00		" 3'613.11	
Téléski Sépaya I + II	" 0.00		" 0.00		" 0.00		" 0.00	
<u>Pistes, matériel, véhicules, divers</u>	Fr. 755'201.71		Fr. 164'980.89		Fr. 0.00		Fr. 920'182.60	
Mobilier, mat., out., radios, bornes	Fr. 0.00		Fr. 84'678.39		Fr. 0.00		Fr. 84'678.39	
Petits véhicules tout-terrain	" 61'248.27		" 0.00		" 0.00		" 61'248.27	
Chenillettes	" 398'343.34		" 0.00		" 0.00		" 398'343.34	
Motos-neige	" 51'749.10		" 0.00		" 0.00		" 51'749.10	
Canons à neige	" 242'415.75		" 80'302.50		" 0.00		" 322'718.25	
Citernes	" 1'445.25		" 0.00		" 0.00		" 1'445.25	
<u>Immobilisations en leasing</u>	Fr. 0.00		Fr. 489'090.34		Fr. 0.00		Fr. 489'090.34	
Petits véhicules tout-terrain	Fr. 0.00		Fr. 84'090.34		Fr. 0.00		Fr. 84'090.34	
Chenillettes	" 0.00		" 405'000.00		" 0.00		" 405'000.00	
<u>Objets inachevés</u>	Fr. 0.00		Fr. 380'785.80		Fr. 0.00		Fr. 380'785.80	
Télésiège Foilleuse - Etude préliminaire	Fr. 0.00		Fr. 330'785.80		Fr. 0.00		Fr. 330'785.80	
Aménagement piste - Etude préliminaire	" 0.00		" 50'000.00		" 0.00		" 50'000.00	
<u>Placements, participations</u>	Fr. 12'005.00		Fr. 0.00		Fr. (4'000.00)		Fr. 8'005.00	
Actions Chalet-Neuf SA	Fr. 1.00		Fr. 0.00		Fr. 0.00		Fr. 1.00	
Actions Morzine-Pleney SA (15 pièces)	" 1.00		" 0.00		" 0.00		" 1.00	
Actions Rem. Méc. Grimentz SA	" 1.00		" 0.00		" 0.00		" 1.00	
Actions Bike-park Sarl	" 1.00		" 0.00		" 0.00		" 1.00	
Actions Télétorgon SA	" 1.00		" 0.00		" 0.00		" 1.00	
Actions RDDM SA	" 12'000.00		" 0.00		" (4'000.00)		" 8'000.00	
<u>TOTAL</u>	Fr. 3'271'098.20		Fr. 1'959'163.13		Fr. (76'262.29)		Fr. 5'153'999.04	

Portes du Soleil Suisse SA - 1874 Champéry

COMPTE DES AMORTISSEMENTS

	<u>Etat au 01.06.2019</u>		<u>Amortissements</u>		<u>Amortissements</u>		<u>Diminution</u>		<u>Etat au 31.05.2020</u>		<u>Valeur comptable</u>	
	Fr.		Fr.		Fr.		Fr.		Fr.		Fr.	
Immeubles-mobilier	Fr.	57'403.26	Fr.	52'706.10	Fr.	0.00	Fr.	(19'962.29)	Fr.	90'147.07	Fr.	1'809'700.00
Restaurant La Foilleuse	Fr.	21'967.21	Fr.	13'300.00	Fr.	0.00	Fr.	0.00	Fr.	35'267.21	Fr.	506'700.00
Mobilier rest. La Foilleuse	"	14'462.29	"	5'500.00	"	0.00	"	(19'962.29)	"	0.00	"	0.00
Restaurant Les Têtes	"	13'632.78	"	8'400.00	"	0.00	"	0.00	"	22'032.78	"	317'600.00
Mobilier rest. Les Têtes	"	4'378.69	"	2'500.00	"	0.00	"	0.00	"	6'878.69	"	14'800.00
Bâtiment administratif	"	2'962.29	"	1'800.00	"	0.00	"	0.00	"	4'762.29	"	67'500.00
Chalet Bois- Gentil	"	0.00	"	21'206.10	"	0.00	"	0.00	"	21'206.10	"	903'100.00
Télésièges débrayables	Fr.	90'291.80	Fr.	40'200.00	Fr.	0.00	Fr.	0.00	Fr.	130'491.80	Fr.	996'801.00
Télésiège de la Foilleuse	Fr.	0.00	Fr.	0.00	Fr.	0.00	Fr.	0.00	Fr.	0.00	Fr.	1.00
Télésiège des Bochasses	"	90'291.80	"	40'200.00	"	0.00	"	0.00	"	130'491.80	"	996'800.00
Télésièges fixes	Fr.	25'454.09	Fr.	11'300.00	Fr.	0.00	Fr.	0.00	Fr.	36'754.09	Fr.	281'202.00
Télésiège des Têtes	Fr.	0.00	Fr.	0.00	Fr.	0.00	Fr.	0.00	Fr.	0.00	Fr.	1.00
Télésiège Aiguille des Champeys	"	0.00	"	0.00	"	0.00	"	0.00	"	0.00	"	0.00
Télésiège de la Chaux	"	0.00	"	0.00	"	0.00	"	0.00	"	0.00	"	1.00
Télésiège Pointe de l'Au	"	25'454.09	"	11'300.00	"	0.00	"	0.00	"	36'754.09	"	281'200.00
Téléskis	Fr.	10'837.34	Fr.	0.00	Fr.	0.00	Fr.	0.00	Fr.	10'837.34	Fr.	2.00
Téléski Plan-Joyeux	Fr.	0.00	Fr.	0.00	Fr.	0.00	Fr.	0.00	Fr.	0.00	Fr.	0.00
Téléski Champeys	"	0.00	"	0.00	"	0.00	"	0.00	"	0.00	"	0.00
Téléski Derrière Pertuis	"	0.00	"	0.00	"	0.00	"	0.00	"	0.00	"	0.00
Téléski Geully	"	7'225.23	"	0.00	"	0.00	"	0.00	"	7'225.23	"	1.00
Téléski Culet I	"	0.00	"	0.00	"	0.00	"	0.00	"	0.00	"	0.00
Téléski Culet II	"	0.00	"	0.00	"	0.00	"	0.00	"	0.00	"	0.00
Téléski Les Ecottis	"	0.00	"	0.00	"	0.00	"	0.00	"	0.00	"	0.00
Téléski La Truche	"	0.00	"	0.00	"	0.00	"	0.00	"	0.00	"	0.00
Téléski Le Gourtet	"	0.00	"	0.00	"	0.00	"	0.00	"	0.00	"	0.00
Tapis Borer	"	3'612.11	"	0.00	"	0.00	"	0.00	"	3'612.11	"	1.00
Téléski Sépaya I + II	"	0.00	"	0.00	"	0.00	"	0.00	"	0.00	"	0.00
Pistes, matériel, véhicules, divers	Fr.	372'200.71	Fr.	89'680.89	Fr.	0.00	Fr.	0.00	Fr.	461'881.60	Fr.	458'301.00
Mobilier, mat., out., radios, bornes	Fr.	0.00	Fr.	6'478.39	Fr.	0.00	Fr.	0.00	Fr.	6'478.39	Fr.	78'200.00
Petits véhicules tout-terrain	"	7'748.27	"	13'400.00	"	0.00	"	0.00	"	21'148.27	"	40'100.00
Chenillettes	"	119'843.34	"	55'700.00	"	0.00	"	0.00	"	175'543.34	"	222'800.00
Motos-neige	"	6'549.10	"	11'300.00	"	0.00	"	0.00	"	17'849.10	"	33'900.00
Canons à neige	"	236'615.75	"	2'802.50	"	0.00	"	0.00	"	239'418.25	"	83'300.00
Citernes	"	1'444.25	"	0.00	"	0.00	"	0.00	"	1'444.25	"	1.00
Immobilisations en leasing	Fr.	0.00	Fr.	47'690.34	Fr.	0.00	Fr.	0.00	Fr.	47'690.34	Fr.	441'400.00
Petits véhicules tout-terrain	Fr.	0.00	Fr.	18'790.34	Fr.	0.00	Fr.	0.00	Fr.	18'790.34	Fr.	65'300.00
Chenillettes	"	0.00	"	28'900.00	"	0.00	"	0.00	"	28'900.00	"	376'100.00
Objets inachevés	Fr.	0.00	Fr.	0.00	Fr.	0.00	Fr.	0.00	Fr.	0.00	Fr.	380'785.80
Télésiège Foilleuse - Etude préliminaire	Fr.	0.00	Fr.	0.00	Fr.	0.00	Fr.	0.00	Fr.	0.00	Fr.	330'785.80
Aménagement piste - Etude préliminaire	"	0.00	"	0.00	"	0.00	"	0.00	"	0.00	"	50'000.00
Placements, participations	Fr.	0.00	Fr.	0.00	Fr.	7'999.00	Fr.	0.00	Fr.	7'999.00	Fr.	6.00
Actions Chalet-Neuf SA	Fr.	0.00	Fr.	0.00	Fr.	0.00	Fr.	0.00	Fr.	0.00	Fr.	1.00
Actions Morzine-Pleney SA (15 pièces)	"	0.00	"	0.00	"	0.00	"	0.00	"	0.00	"	1.00
Actions Rem. Méc. Grimentz SA	"	0.00	"	0.00	"	0.00	"	0.00	"	0.00	"	1.00
Actions Bike-park Sarl	"	0.00	"	0.00	"	0.00	"	0.00	"	0.00	"	1.00
Actions Télétorgon SA	"	0.00	"	0.00	"	0.00	"	0.00	"	0.00	"	1.00
Actions RDDM SA	"	0.00	"	0.00	"	7'999.00	"	0.00	"	7'999.00	"	1.00
TOTAL	Fr.	556'187.20	Fr.	241'577.33	Fr.	7'999.00	Fr.	(19'962.29)	Fr.	785'801.24	Fr.	4'368'197.80

COMPTES D'EXPLOITATION COMPARES DES EXERCICES 2019/20 ET 2018/19

PRODUITS

	01.06.2019 - 31.05.2020			01.06.2018 - 31.05.2019		
	Fr.		%	Fr.		%
Transports d'hiver	Fr.	5'302'503.06	92.9	Fr.	5'551'220.37	95.8
Transports d'été	"	147'508.58	2.6	"	104'488.83	1.8
Prestations pour des tiers	"	134'600.43	2.4	"	126'131.15	2.2
Fermages et loyers	"	112'150.40	2.0	"	24'457.75	0.4
Produits ski-bus	"	12'432.70	0.2	"	6'002.80	0.1
Pertes sur débiteurs	"	(19'572.90)	(0.3)	"	(31'851.65)	(0.5)
Variation du croire	"	19'600.00	0.3	"	14'700.00	0.3
Total	Fr.	5'709'222.27	100.0	Fr.	5'795'149.25	100.0

CHARGES D'EXPLOITATION

Salaires	Fr.	2'318'218.50	40.6	Fr.	2'038'389.70	35.2
RHT Covid 19	"	(260'339.70)	(4.6)	"	0.00	0.0
Charges sociales	"	447'842.45	7.8	"	412'475.80	7.1
Autres charges du personnel	"	156'183.68	2.7	"	193'214.65	3.3
Location de main d'œuvre	"	349'616.90	6.1	"	340'477.45	5.9
	Fr.	3'011'521.83	52.7	Fr.	2'984'557.60	51.5
Matière et prestations d'entretien	"	936'769.75	16.4	"	1'119'276.79	19.3
Energie et consommation	"	434'499.14	7.6	"	514'323.72	8.9
Leasings/locations de tiers	"	252'746.05	4.4	"	405'612.70	7.0
Ski-bus	"	153'153.30	2.7	"	230'675.95	4.0
Assurances et dédommagements	"	145'117.95	2.5	"	197'866.16	3.4
Dépenses générales	"	310'133.90	5.4	"	273'057.25	4.7
Publicité	"	172'680.40	3.0	"	113'895.06	2.0
Total	Fr.	5'416'622.32	94.9	Fr.	5'839'265.23	100.8

EBITDA

	Fr.	292'599.95	5.1	Fr.	(44'115.98)	(0.8)
--	-----	------------	-----	-----	-------------	-------

RESULTATS FINANCIERS

Charges financières banques et prêts	Fr.	40'126.32	0.7	Fr.	16'796.90	0.3
Produits de placement	"	(315.00)	0.0	"	0.00	0.0
Impôts	"	100'997.85	1.8	"	22'500.00	0.4
Total	Fr.	140'809.17	2.5	Fr.	39'296.90	0.7

CASH FLOW/DRAIN

	Fr.	151'790.78	2.7	Fr.	(83'412.88)	(1.4)
--	-----	------------	-----	-----	-------------	-------

AMORTISSEMENTS, PROVISIONS, DIVERS

Amortissements ordinaires	Fr.	241'577.33	4.2	Fr.	279'904.60	4.8
Amortissements titres RDDM	"	7'999.00	0.1	"	0.00	0.0
Produits extraordinaires	"	(54'501.85)	(1.0)	"	(31'733.65)	(0.5)
Charges extraordinaires	"	52'300.00	0.9	"	0.00	0.0
Dissolution de provisions	"	(100'300.00)	(1.8)	"	(338'020.35)	(5.8)
Total	Fr.	147'074.48	2.6	Fr.	(89'849.40)	(1.5)

RESULTAT FINAL

	Fr.	4'716.30	0.1	Fr.	6'436.52	0.1
--	-----	----------	-----	-----	----------	-----

BILANS COMPARES AUX 31.05.2020 ET 31.05.2019

<u>ACTIF</u>	31.05.2020			31.05.2019		
	Fr.		%	Fr.		%
Liquidités	Fr.	746'468.62	13.4	Fr.	2'579'020.49	45.8
Débiteurs, yc douteux	"	82'479.31	1.5	"	37'955.40	0.7
Provision du croire	"	(2'600.00)	0.0	"	(22'200.00)	-0.4
TVA à recevoir	"	0.00	0.0	"	25'826.15	0.5
Actifs de régularisation	"	366'743.09	6.6	"	299'384.21	5.3
<u>Capital circulant</u>	Fr.	1'193'091.02	21.5	Fr.	2'919'986.25	51.8
Immeubles	Fr.	1'809'700.00	32.5	Fr.	990'400.00	17.6
Télésièges	"	1'278'003.00	23.0	"	1'329'503.00	23.6
Téléskis	"	2.00	0.0	"	2.00	0.0
Matériel, véhicules, divers	"	458'301.00	8.2	"	383'001.00	6.8
Immobilisations en leasing	"	441'400.00	7.9	"	0.00	0.0
Objets inachevés	"	380'785.80	6.8	"	0.00	0.0
Titres	"	6.00	0.0	"	12'005.00	0.2
<u>Capital immobilisé</u>	Fr.	4'368'197.80	78.5	Fr.	2'714'911.00	48.2
<u>TOTAL DE L'ACTIF</u>	Fr.	5'561'288.82	100.0	Fr.	5'634'897.25	100.0
<u>PASSIF</u>						
			%			%
Créanciers	Fr.	269'846.80	4.9	Fr.	170'718.70	3.0
Créanciers partenaires	"	119'984.10	2.2	"	83'346.10	1.5
Dette hypothécaire portant intérêts	"	75'700.00	1.4	"	19'000.00	0.3
Leasing portant intérêts	"	107'374.06	1.9	"	0.00	0.0
Produits reçus d'avance	"	0.00	0.0	"	692'034.35	12.3
Passifs de régularisation	"	552'243.65	9.9	"	523'465.98	9.3
<u>Capital étranger à ct</u>	Fr.	1'125'148.61	20.3	Fr.	1'488'565.13	26.4
Dette hypothécaire portant intérêts	Fr.	795'600.00	14.3	Fr.	361'000.00	6.4
Leasing portant intérêts	"	257'491.79	4.6	"	0.00	0.0
<u>Capital étranger à lt</u>	Fr.	1'053'091.79	18.9	Fr.	361'000.00	6.4
Provision mise à niveau	Fr.	280'000.00	5.0	Fr.	370'000.00	6.6
Provision démantèlement	"	168'000.00	3.0	"	362'000.00	6.4
Provision reprise du domaine	"	77'000.00	1.4	"	200'000.00	3.5
<u>Provisions</u>	Fr.	525'000.00	9.4	Fr.	932'000.00	16.5
Capital-actions	Fr.	2'796'600.00	50.3	Fr.	2'796'600.00	49.6
Résultat reporté	"	56'732.12	1.0	"	50'295.60	0.9
Résultat de l'exercice	"	4'716.30	0.1	"	6'436.52	0.1
<u>Capital propre</u>	Fr.	2'858'048.42	51.4	Fr.	2'853'332.12	50.7
<u>TOTAL DU PASSIF</u>	Fr.	5'561'288.82	100.0	Fr.	5'634'897.25	100.0

ANNEXE

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux directives de la loi suisse, particulièrement les articles sur la comptabilité commerciale et la présentation des comptes du CO (Art. 957 à 962).

Nous attestons que la moyenne annuelle des emplois à plein temps au sein de l'entreprise n'est pas supérieure à 250.

	31.05.2020	31.05.2019
Participations importantes		
Bike-park Sarl, capital CHF 30K., participation 33.3%	Fr. 1.00	Fr. 1.00
Valeurs résiduelles des contrats de leasing	" au bilan	" 93'996.55
Dettes envers les institutions de prévoyance professionnelle	" 35'000.00	" 40'392.20
Montant des sûretés constituées en faveur de tiers		
Leasing Zurcher Kantonal Bank	" 380'785.80	" 0.00
Actifs mis en gage ou cédés pour garantir des engagements de la société	" 3'546'006.00	" 2'702'906.00
Explications relatives aux postes extraordinaires,		
Vente de matériel d'occasion, et vente garage Cergniat	" 0.00	" (31'733.65)
Amortissement extraordinaire mobilier restaurant	" 52'300.00	" 0.00
Encaissement de factures considérées comme perdues	" (54'501.85)	" 0.00
Les autres indications prévues par la loi	Néant	Néant

Evènements postérieurs à la date du bilan

La pandémie de COVID-19, qui s'est propagée dans le monde au début de 2020 et qui a touché la Suisse début mars, a incité les gouvernements des pays concernés à prendre des mesures drastiques pour la combattre. Ces mesures ont provoqué une baisse importante et même l'arrêt de certaines de nos activités. La durée et les effets de cette pandémie n'étaient pas encore connus au moment de la rédaction du présent document, et nous ne sommes donc pas en mesure d'en estimer l'impact financier. Toutes les mesures nécessaires sont mises en œuvre pour garantir l'exploitation et la pérennité de l'entreprise (chômage partiel, réduction des dépenses, etc.). A l'heure actuelle, la société estime toutefois que la continuité d'exploitation n'est pas remise en question.

UTILISATION DU RESULTAT RESULTANT DU BILAN

La proposition suivante sera soumise à l'assemblée générale concernant l'utilisation du résultat résultant du bilan.

	31.05.2020	31.05.2019
1) Résultat reporté	Fr. 56'732.12	Fr. 50'295.60
2) Résultat de l'exercice	" 4'716.30	" 6'436.52
3) Attribution à la réserve légale	" 0.00	" 0.00
4) Dividende	" 0.00	" 0.00
<u>RESULTAT A REPORTER</u>	Fr. 61'448.42	Fr. 56'732.12

Champéry, le 15.07.2020/PM



Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de Portes du Soleil Suisse (PDS-ch) SA, à Val d'Iliez

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de votre société pour l'exercice arrêté au 31 mai 2020.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au conseil d'administration alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Fiduciaire FIDAG SA

Jean-Claude De Iaco
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Joël Sarrasin
Expert-réviseur agréé

Martigny, le 28 juillet 2020
Exemplaire numérique

PORTES DU SOLEIL SUISSE (PDS-ch) SA

Société anonyme au capital de Fr. 2'796'600.-- divisé en 16'176 actions nominatives de Fr. 100.-- et 1'179 actions nominatives de Fr. 1'000.-- de valeur nominale.

ORGANES DE LA SOCIETE

a) Conseil d'administration

- M. CABALLERO Enrique,
Président
- M. DEFAGO Luc
Vice Président
- M. PARVEX Gérard,
- M. BUTTET Yannick

b) Commission exploitation et pistes

- M. DEFAGO Luc, délégué
du conseil d'administration
- M. BERGERO Pascal

c) Commission marketing et communication

- M. CABALLERO Enrique, délégué
du conseil d'administration
- M. BERGERO Pascal

d) Commission des finances

- M. CABALLERO Enrique, délégué du
conseil d'administration
- M. BERGERO Pascal

e) Commission PDS-CH

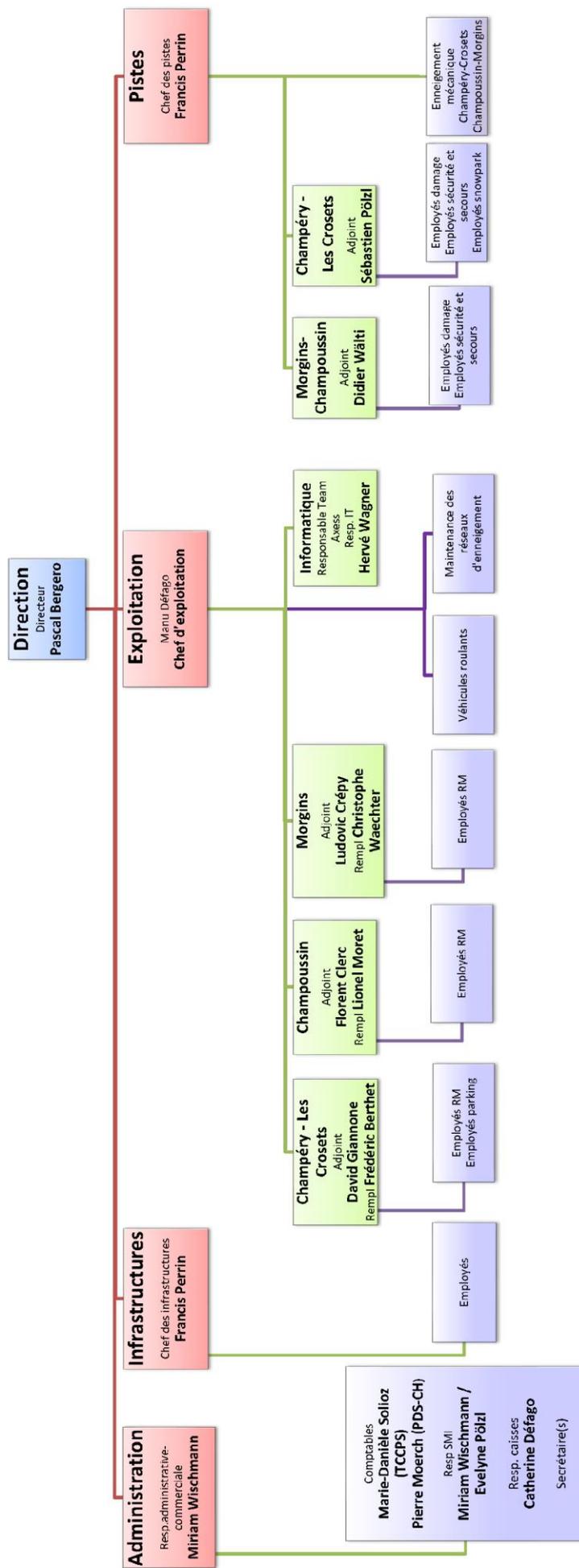
- M. PARVEX Gérard, délégué du
conseil d'administration
- M. BUTTET Yannick

f) Exploitation

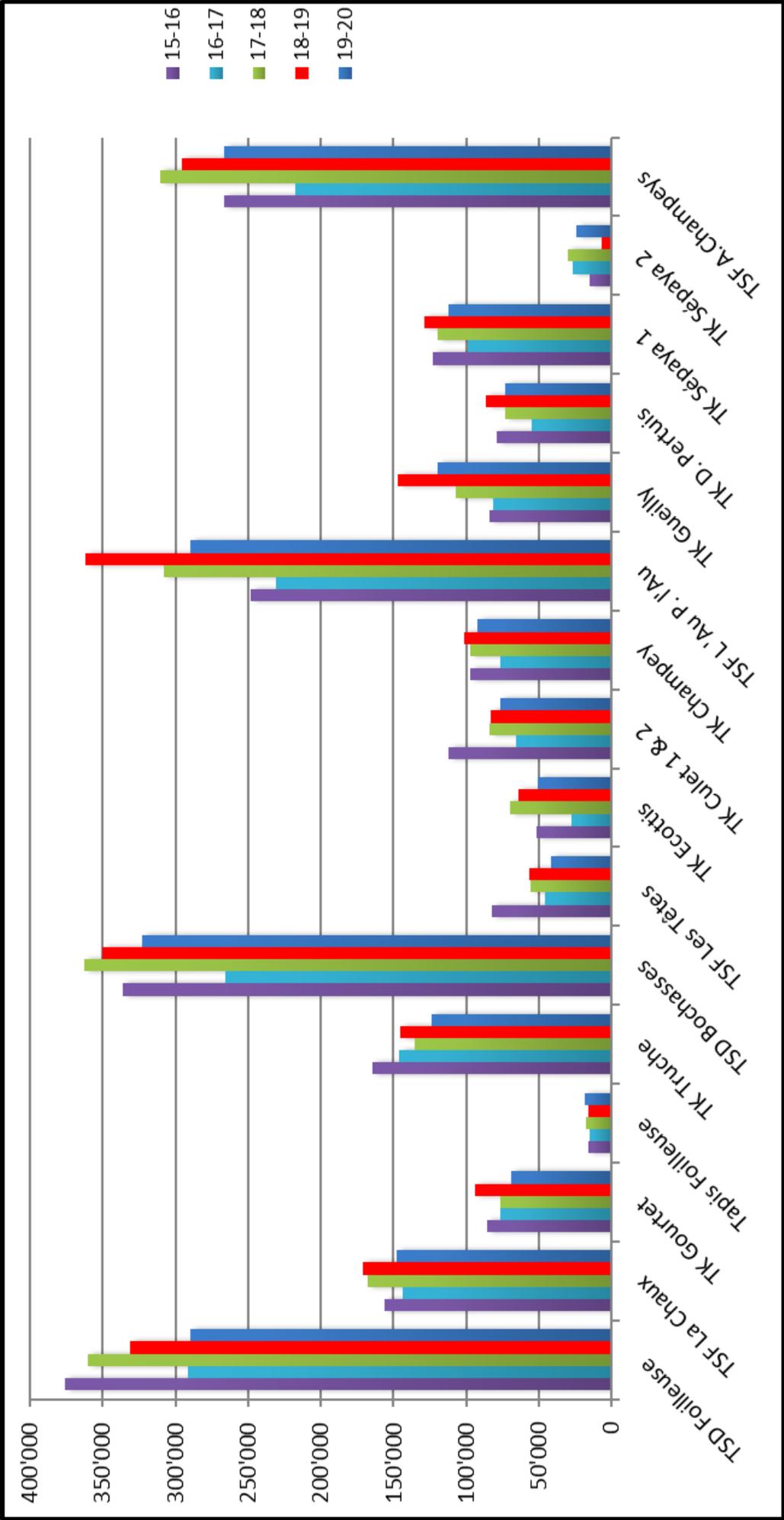
- M. BERGERO Pascal
directeur
- M. DEFAGO Emmanuel
chef d'exploitation et chef technique
- M. PERRIN Francis
chef des pistes

g) Organe de révision

- Fiduciaire FIDAG SA



Evolution des passages par installation





Portes du  Soleil

Champéry - Les Crosets
Champoussin - Morgins

© Jean-Baptiste Bieville



**DIFFERENT SEASON
SAME FEELING**

© Sylvain Cochard



PDS-CH.CH

